

Procès-verbal de l'**assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **jeudi 1^{er} mars 2018** 17 h, à la salle Vieux-Longueuil du centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Pierre Brodeur, président et maire de la Ville de Saint-Lambert
Monsieur Jonathan Tabarah, vice-président et conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Isabelle Bérubé, conseillère de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté
Madame Monique Gagné, conseillère de la Ville de Brossard
Monsieur Jacques Lemire, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Robert Myles, conseiller de la Ville de Longueuil
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville
Monsieur Jérôme Savaria-Carrière, représentant des usagers du transport régulier

N'ont pu assister :

Monsieur Michel Lanctôt, conseiller de la Ville de Longueuil
Monsieur Jacques E. Poitras, conseiller de la Ville de Longueuil

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général
Maître Carole Cousineau, secrétaire corporative
Monsieur Daniel Jean, directeur des Finances et trésorier

1. RÉSOLUTION NUMÉRO 18-20

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Robert Myles, appuyé par monsieur Jean-François Boivin :

« D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **Période de questions du public**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

3. **Adoption des procès-verbaux**

3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-21

Procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 1er février 2018

Il est proposé par monsieur Jacques Lemire, appuyé par madame Isabelle Bérubé :

« D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 1^{er} février 2018. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dossiers - Mobilité durable

4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-22

Approbation de l'addenda n° 1 de l'entente relative à l'accessibilité au transport en commun pour les usagers de 65 ans et plus pour la Ville de Saint-Lambert

Il est proposé par monsieur Jonathan Tabarah, appuyé par madame Monique Gagné :

« D'APPROUVER l'addenda n° 1 de l'entente relative à l'accessibilité au transport en commun pour les usagers de 65 ans et plus soumise au conseil d'administration quant à l'ajout d'une condition d'admissibilité supplémentaire pour les personnes résidant sur le territoire de la Ville de Saint-Lambert.

D'AUTORISER le directeur général à signer avec la Ville de Longueuil cet addenda de l'entente relative à l'accessibilité au transport en commun pour les usagers de 65 ans et plus. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-23

Participation du RTL au sein de la coalition de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud (CCIRS) pour des mesures de fluidité sur l'autoroute 30

Il est proposé par monsieur Jean-François Boivin, appuyé par monsieur Jérôme Savaria-Carrière :

« D'AUTORISER le président ainsi que le directeur général à représenter le Réseau de transport de Longueuil (RTL) au sein de la coalition de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud (CCIRS) et à participer aux activités entourant les mesures à prendre pour assurer une meilleure fluidité sur l'autoroute 30. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Dossiers – Gestion durable des ressources

5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-24

Octroi de contrat – Quincaillerie pour autobus

Il est proposé par monsieur Jonathan Tabarah, appuyé par monsieur Robert Myles :

« D'OCTROYER les contrats à la suite de l'appel d'offres P17-035 – Quincaillerie pour autobus, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter du 6 mars 2018, aux plus bas soumissionnaires conformes par article, soit les firmes P.R. DISTRIBUTION INC., GROUPE J.S.V. INC. et PRÉVOST, aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 124 979,21 \$, toutes taxes et contingences incluses, conformément aux soumissions déposées et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

Nom des adjudicataires	Montants
PR DISTRIBUTION INC.	48 509,86 \$
GROUPE J.S.V. INC.	44 958,51 \$
PRÉVOST	31 510,84 \$

(taxes et contingences incluses) .»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-25

Octroi de contrat – Service de taxi collectif aux clients

Il est proposé par monsieur Jonathan Tabarah, appuyé par madame Isabelle Bérubé :

« D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres P18-004 – Service de taxi collectif aux clients, au seul soumissionnaire lequel s'avère conforme, soit la firme 9145-7200 Québec Inc. faisant affaire sous le nom de « ALLO TAXI » aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 1 579 226,82 \$ (taxes incluses) pour une période d'un (1) an, à compter du 2 avril 2018, conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

Le Réseau de transport de Longueuil (RTL) se réserve tous ses droits quant à l'exercice des options de renouvellement. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-26

Prolongation de contrat – Taxi collectif pour le transport adapté (1^{er} transporteur)

CONSIDÉRANT l'article 83 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) qui édicte qu'« *une société peut exploiter ou faire effectuer par contrat avec tout transporteur, tout titulaire de permis de taxi ou toute association de services regroupant tels titulaires des services adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite. Lorsque ces services sont destinés aux personnes handicapées, un contrat visé au présent article n'est assujéti à aucun formalisme d'attribution* »;

CONSIDÉRANT que les tarifs de transport facturés au Réseau de transport de Longueuil (RTL) pour le contrat sont basés sur les tarifs décrétés par la Commission des transports du Québec (CTQ);

CONSIDÉRANT la nécessité pour le RTL de continuer à fournir ce service à sa clientèle afin de répondre de manière satisfaisante aux besoins et attentes de ses clients.

Il est proposé par monsieur Jacques Lemire, appuyé par monsieur Robert Myles :

« DE PROLONGER de gré à gré à compter du 1^{er} avril 2018 le contrat G16-007, octroyé à la firme RADIO TAXI UNION LTÉE, pour la fourniture d'un service de taxi collectif pour le transport adapté pour une période de trois (3) mois, rapportant ainsi l'échéance du contrat au 30 juin 2018, aux mêmes conditions pour un montant supplémentaire maximal estimé à 1 215 208,99 \$ toutes taxes comprises, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER le directeur général et le directeur principal Opérations à signer pour et au nom du Réseau l'addenda à l'entente et tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-27

Prolongation de contrat – Taxi collectif pour le transport adapté (2^e transporteur)

CONSIDÉRANT l'article 83 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) qui édicte qu'« *une société peut exploiter ou faire effectuer par contrat avec tout transporteur, tout titulaire de permis de taxi ou toute association de services regroupant tels titulaires des services adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite. Lorsque ces services sont destinés aux personnes handicapées, un contrat visé au présent article n'est assujéti à aucun formalisme d'attribution* »;

CONSIDÉRANT que les tarifs de transport facturés au Réseau de transport de Longueuil (RTL) pour le contrat sont basés sur les tarifs décrétés par la Commission des transports du Québec (CTQ);

CONSIDÉRANT la nécessité pour le RTL de continuer à fournir ce service à sa clientèle afin de répondre de manière satisfaisante aux besoins et attentes de ses clients.

Il est proposé par monsieur Jean-François Boivin, appuyé par monsieur Robert Myles :

« DE PROLONGER de gré à gré à compter du 1^{er} avril 2018 le contrat G17-008, octroyé à la firme 9145-7200 Québec Inc. faisant affaire sous le nom de ALLO TAXI, pour la fourniture d'un service de taxi collectif pour le transport adapté pour une période de trois (3) mois, rapportant ainsi l'échéance du contrat au 30 juin 2018, aux mêmes conditions pour un montant supplémentaire maximal estimé à 362 984,51 \$, toutes taxes comprises, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER le directeur général et le directeur principal Opérations à signer pour et au nom du Réseau l'addenda à l'entente et tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-28

Dépôt – Liste des chèques émis

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 20 janvier au 16 février 2018 pour le paiement des comptes inscrits au montant de 16 645 853,08 \$. »

5.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-29

Dépôt — Liste des honoraires professionnels

« PRENDRE acte du dépôt pour paiement de la liste des factures d'honoraires professionnels en date du 1^{er} mars 2018 au montant total de 64 267,70 \$. »

5.7 RÉSOLUTION NUMÉRO 18-30

Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – janvier 2018

« PRENDRE acte du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de janvier 2018. »

6. **Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est inscrit à ce point.

7. **Intervention des membres du conseil**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil d'administration interviennent à tour de rôle.

8. RÉSOLUTION NUMÉRO 18-31

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président, monsieur Pierre Brodeur, propose la levée de l'assemblée à 17 h 15. Il est appuyé par monsieur Jonathan Tabarah.

Pierre Brodeur
Président

Me Carole Cousineau
Secrétaire corporative